

Conditions générales d'inscription et de participation

Inscription

- Retourner le bulletin d'inscription renseigné et signé
Un accusé de réception est adressé par retours de courrier au(x) signataire(s).
- L'inscription ne devient définitive qu'à la signature par les deux parties, d'une convention de formation conclue en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Calendrier

RELIEF peut être amené, pour assurer une meilleure organisation des formations, à modifier les dates sous réserve de respecter un préavis de dix jours. Chaque client est alors informé et la proposition d'une autre session lui est faite.

Attestation

Une attestation de stage est délivrée à chaque personne, ayant participé à la formation.

Tarifs

Tous nos prix sont stipulés TTC. Ils couvrent les frais pédagogiques et la documentation remise.

Modalités de paiement

Le prix de la formation est payable en totalité à l'issue de la formation, sans escompte.

Toute formation commencée est due en totalité.

Les factures doivent être réglées par chèque bancaire ou postal (2 volets) à l'ordre de « RELIEF » et adressées à : RELIEF-Comptabilité, 139 Bd du Montparnasse 75006 Paris

Résiliation ou abandon

Le stagiaire ou l'entreprise peut se rétracter par **lettre recommandée avec accusé de réception** dans un **délai de dix jours ouvrés** à compter de la signature du contrat.

Dans ce cas, RELIEF se réserve le droit de facturer des frais de dossier d'un montant de 90€, l'organisme ayant engagé des frais incompressibles liés à l'inscription du stagiaire.

En revanche, à l'expiration de ce délai de dix jours ouvrés à compter de la signature du contrat, l'annulation du fait du stagiaire ou de son employeur avant le début de la formation, implique le paiement d'une somme forfaitaire de 30% du coût total du stage.

Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire, en financement individuel, est dans l'impossibilité de suivre ou poursuivre la formation, il peut résilier le contrat par **lettre recommandée avec accusé de réception**, accompagnée des pièces justificatives, dans ce cas il ne devra à RELIEF, que la valeur proportionnelle des séances jusqu'à la date de réception de la lettre (art L. 920-13 du code du travail).

La force majeure est définie, par la jurisprudence, comme un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Annulation

En cas d'insuffisance de participants, RELIEF se réserve le droit d'annuler, contre remboursement, un stage de formation, dans le respect d'un préavis de 2 semaines avant la date du début de la formation.

DEPARTEMENT DE FORMATION CONTINUE

139, Bd du Montparnasse 75006 Paris

☎ 01 42 79 50 20 📠 01 43 22 16 07 Info.relief@wanadoo.fr

Organisme de formation N° 11 75 349 2875

INTITULE DE LA FORMATION :

DATE DE SESSION :

STAGIAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

CodePostal /Ville :

📠 : @ :

Fonction :

Intitulé du service :

☎ Professionnel..... N° de poste :

@ Professionnel:.....

EMPLOYEUR

Organisme :

Représenté par :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Nom du responsable à contacter :

☎ : 📠 :

@ :

PRISE EN CHARGE FINANCIERE :

Organisme employeur

A titre individuel

Autres (précisez) :

Adresse de facturation :

J'ai pris connaissance et accepte les conditions d'inscription et de participation figurant dans la brochure de formation continue sanitaire et médico sociale 2010/2011 p. 50

A : Le :

Signature du stagiaire

Signature et cachet de l'employeur